Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

Comté de Papineau

Province de Québec

**PROCÈS-VERBAL**

**1er juin 2015**

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue le 1er juin 2015 à 20 heures et à laquelle sont présents mesdames les conseillères Florence Colinet, Myriam Cabana, Joëlle Laframboise, Nicole Mercier-Danis, Krystelle Dagenais et monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau, formant quorum, sous la présidence de monsieur le maire Daniel Bock.

Chantal Delisle, directrice générale, est également présente.

**Lecture et adoption de l’ordre du jour**

**2015-06#01**

Il est proposé par Florence Colinet

Et résolu,

Que l’ordre du jour soit accepté tel que rédigé, avec ajouts.

Adoptée à l’unanimité.

**Adoption du procès-verbal du 4 mai 2015**

**2015-06#02**

Il est proposé par Myriam Cabana

Et résolu,

Que le procès-verbal du 4 mai 2015 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l’unanimité.

**Adoption des comptes**

**2015-06#03**

Il est proposé par Joëlle Laframboise

Et résolu,

Que les prélèvements automatiques (6 123,65$) et les chèques numéros 8410 à 8448 (66 295,26$) du mois de mai 2015 (certains annulés) soient approuvés.

Adoptée à l’unanimité.

**Questions du public**

**Marie-Élaine Rouleau** demande s’il est possible que le panneau indicateur de risques d’incendies soit mis à jour tel que le faisait Richard Lauzon; sinon, à quoi sert-il? Monsieur le maire lui répond que dans la mesure du possible, ce sera fait.

**Jean-Louis Lauzon** demande si nous savons pourquoi Roger Lauzon a donné sa démission. Monsieur le maire lui répond que lorsque Roger Lauzon a rencontré la directrice générale pour lui remettre son préavis de quinze jours, il lui a mentionné qu’il donnait sa démission car il avait trouvé un emploi plus rémunérateur et avec des avantages marginaux. Monsieur Jean-Louis Lauzon dit que Roger lui a mentionné qu’il subissait du harcèlement et que c’était la raison pour laquelle il avait quitté. Monsieur le maire lui répond que Roger ne nous a jamais mentionné quoi que ce soit à cet effet.

**Jean-Louis Lauzon** soulève aussi le fait que Roger avait demandé une augmentation substantielle et que la municipalité la lui avait refusée; et que la municipalité va réaliser que cela coûtera certainement aussi cher d’en engager un autre, sinon plus. Monsieur le maire lui répond que cette année, Roger a eu une augmentation de 2% comme tout le monde dans la municipalité et qu’il est bien au fait qu’il faudra réviser à la hausse ce salaire lors de l’embauche d’un autre opérateur, chauffeur, journalier.

**Jean-Louis Lauzon** demande pourquoi la semaine dernière, lorsqu’il y a eu des travaux dans les rangs Sainte-Madeleine et Sainte-Augustine, une pelle mécanique a été utilisée au lieu d’une pépine; que selon lui, c’était très possible de le faire avec une pépine et qu’alors, les coûts auraient été moins élevés. Monsieur le maire lui répond que la teneur des travaux était trop grosse pour seulement une pépine et que les délais pour effectuer les travaux étaient très serrés, devant être terminés avant le passage des autobus scolaires.

**Jean-Louis Lauzon** demande la permission de faire une grosse fête chez lui le samedi 27 juin prochain et que tout le monde de la municipalité était invité. Monsieur le maire lui demande s’il a l’intention de faire un feu. Il répond que oui; ce à quoi monsieur le maire l’avise qu’il devra demander un permis à cet effet.

En terminant, **Jean-Louis Lauzon** félicite les conseillères Krystelle Dagenais et Myriam Cabana pour leur initiative de nettoyer les fossés de la montée Aubin et qu’il leur offre, pour les prochaines fois, de venir leur aider avec sa pépine et ce, gratuitement. Krystelle Dagenais le remercie et lui mentionne que cette corvée a par contre été initiée par certains citoyens, mais qu’elle prend bonne note de son offre pour l’avenir.

Monsieur le maire le remercie et ajoute que rares sont les citoyens qui ont donné autant à leur municipalité que Monsieur Jean-Louis Lauzon.

**Mélanie Quenneville** avise qu’elle enregistre la session.

**Rapport du**

**directeur des travaux publics**

**Monsieur Mario Legault** est absent.

**Soudure SAB**

L’entreprise Soudure SAB avait présenté une soumission pour changer le plancher de la boîte du camion à ordures et une partie des côtés d’une hauteur de 12 ̋ au montant de 10 444$ + taxes.

Des travaux supplémentaires totalisant 1 434,80$ + taxes ont été nécessaires.

À revoir le mois prochain, en l’absence de Mario Legault pour expliquer cet extra.

**Achat de calcium**

**et/ou d’abat-poussière**

**pour les rangs Procule**

**2015-06#04**

Étant donné que les travaux d’asphaltage des rangs Procule Nord et Sud doivent être reportés, il est donc nécessaire de leur appliquer du calcium et/ou de l’abat-poussière.

Il est proposé par Krystelle Dagenais

Et résolu,

D’acheter le calcium et/ou l’abat-poussière nécessaire(s) et d’en faire l’épandage sur les rangs Procule Nord et Sud.

Adoptée à l’unanimité.

**Subvention PAARM**

**pour l’amélioration**

**du réseau routier**

**2015-06#05**

Considérant que les travaux d’asphaltage des rangs Procule Nord et Sud doivent être reportés;

Considérant qu’il sera alors nécessaire de remplacer certains ponceaux des dits rangs Procule afin d’être prêts l’an prochain à les asphalter;

Considérant qu’il a été nécessaire de recharger mécaniquement les rangs Sainte-Madeleine et Sainte-Augustine (voir résolutions 2015-05#05 et 2015-05#06).

Considérant qu’il sera nécessaire d’appliquer mécaniquement de l’asphalte sur le rang Sainte-Augustine;

Il est proposé par Florence Colinet

Et résolu,

De demander une subvention au montant de 30 000$ au député de Papineau, monsieur Alexandre Iracà, à être prise à même le budget discrétionnaire du ministre des Transports.

Adoptée à l’unanimité.

**Travaux d’asphaltage reportés**

**Lettre explicative à Jean Dumouchel**

Étant donné que les travaux d’asphaltage des rangs Procule Nord et Sud doivent être reportés, il serait de bon ton d’en aviser Jean Dumouchel et sa conjointe.

**Remplacement de Roger Lauzon**

Considérant la démission de Roger Lauzon, il y aurait lieu de publier une offre d’emploi pour un Opérateur, chauffeur et journalier dans le journal La Petite Nation et sur le site Web d’Emploi-Québec.

**Installation d’un panneau**

**électrique de 200 ampères**

**au garage municipal**

**2015-06#06**

Dans le cadre du Festival de la patate de la Paix, il serait nécessaire d’installer au garage municipal un panneau électrique de 200 ampères.

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau

Et résolu,

D’acheter et d’installer ce panneau électrique au garage municipal.

Adoptée à l’unanimité.

**Rapport de l’inspecteur**

**en bâtiment et en environnement**

Pierre Blanc est absent de la salle, étant en examen.

**Report des travaux d’asphaltage**

**Rangs Procule Nord et Sud**

**2015-06#07**

Considérant qu’à la date des présentes, nous n’avons toujours pas reçu les plans et devis de l’ingénieure de la MRC de Papineau, Nirisoa Raherinaina;

Considérant les délais trop courts pour entamer toute la procédure pour un règlement d’emprunt, notamment la soumission au ministère pour approbation du projet de règlement d’emprunt, la réception de son approbation, avis de motion, la résolution d’adoption du règlement d’emprunt, le règlement d’emprunt et sa publication, l’avis public annonçant la procédure d’enregistrement des personnes habiles à voter, etc.

Il est proposé par Krystelle Dagenais

Et résolu,

De reporter à l’an prochain, les travaux d’asphaltage sur les dits rang Procule Nord et Sud.

Adoptée à l’unanimité.

**Demande d’autorisation à la CPTAQ**

**pour une utilisation d’une sablière**

**(droit acquis) Ferme Whissell**

**2015-06#08**

Considérant la demande de la Ferme Whissell (Guy et Richard Whissell) concernant la sablière exploitée par Excavation R.B. Gauthier Inc.;

Considérant le certificat de non-conformité déjà émis;

Considérant notre résolution 2015-02#06;

Considérant la mise en demeure datée du 16 mars 2015 de Me Marc Lalonde;

Considérant l’opinion juridique émise par Me Rino Soucy relative à la conformité réglementaire de la carrière exploitée par Excavation R.B. Gauthier Inc.;

Il est proposé par Nicole Mercier Danis

Et résolu,

D’abroger la résolution 2015-02#06;

De rétracter le certificat de non-conformité déjà émis pour plutôt attester de la conformité de la demande;

De retourner le formulaire de la CPTAQ en cochant que la demande ne contrevient aucunement à la réglementation municipale, accompagné de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité.

**Heures supplémentaires**

**Pierre Blanc**

**2015-06#09**

Considérant que Pierre Blanc n’est embauché que pour travailler les mercredis de 13 à 21 heures;

Considérant qu’il travaille dans d’autres municipalités les quatre autres jours;

Considérant qu’il a plusieurs permis à émettre;

Considérant qu’il doit également aller sur la route pour faire un suivi des permis émis et vérifier la conformité des propriétés à notre réglementation;

Considérant qu’il doit rencontrer des citoyens pour des plaintes et pour des demandes de permis;

Considérant qu’il a offert à la municipalité d’installer un logiciel sur son ordinateur personnel lui permettant d’avoir accès aux données qu’il détient sur l’ordinateur de la municipalité;

Il est proposé par Myriam Cabana

Et résolu,

De lui permettre d’installer ce logiciel sur son ordinateur personnel et de pouvoir faire des heures à partir de chez lui en dehors de ses heures normales travaillées pour la municipalité et que toutes les données qu’il y transfèrera demeurent uniquement la propriété de la municipalité.

Adoptée à l’unanimité.

**Rapport du directeur**

**du service des incendies**

**Yves Lauzon** ne pouvait être présent ce soir, il a mentionné au conseil en plénière qu’il avait avisé certains propriétaires que les feux à ciel ouvert et les feux d’événement nécessitaient un permis.

**Rapport de la bibliothèque**

**et du centre communautaire**

**Suzon Côté** souligne :

Que la bibliothèque va bien et que le prochain échange aura lieu à la fin août;

Que la bibliothèque sera fermée les deux dernières semaines de juillet;

Que la salle municipalité ne fait pas l’objet de beaucoup de locations cet été.

**Achat de fleurs**

**2015-06#10**

Suzon Côté mentionne qu’elle aurait besoin d’un budget pour l’acquisition de fleurs;

Il est proposé par Myriam Cabana

Et résolu,

D’octroyer à Suzon Côté un budget de 100,00$ pour l’achat de fleurs.

Adoptée à l’unanimité.

**Frigo-Qui-Roule**

**2015-06#11**

Lors de la plénière, Paulette Gauthier est venue présenter ce projet et elle a demandé au conseil si les jeudis, la municipalité accepterait d’être le point de chute des repas et s’ils pouvaient être gardés au réfrigérateur jusqu’à ce que les gens viennent les chercher dans la journée.

Il est proposé par Nicole Mercier Danis

Et résolu,

Que la municipalité accepte d’être le point de chute et que les repas puissent être gardés au réfrigérateur jusqu’à ce que les gens viennent les chercher dans la journée;

Qu’on remette une clé de la municipalité à Madame Gauthier;

Adoptée à l’unanimité.

**Joëlle Laframboise se retire pour l’adoption des deux prochaines résolutions.**

**Mandat à la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc.**

**Recyc-Québec**

**2015-06#12**

Attendu qu’il est nécessaire de nommer un auditeur pour l’audit des comptes à présenter à Recyc-Québec pour l’obtention de redevances pour l’année 2014.

Il est proposé par Krystelle Dagenais

Et résolu,

Que la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. soit mandatée pour effectuer l’audit des comptes susmentionnés pour l’obtention de redevances pour l’année 2014.

Adoptée à l’unanimité.

**Mandat à la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc.**

**Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local**

**2015-06#13**

Attendu qu’il est nécessaire de nommer un auditeur pour l’audit des comptes dans le cadre du « Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local » pour l’année 2014.

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau,

Et résolu,

Que la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. soit mandatée pour effectuer l’audit des comptes dans le cadre du « Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local » pour l’année 2014.

Adoptée à l’unanimité.

**Joëlle Laframboise reprend son siège**.

**Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local**

**2015-06#14**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 75 949,00$ pour l’entretien du réseau routier local pour l’année 2014;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l’Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU’un auditeur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l’Annexe B ou un rapport spécial d’audit externe dûment complété;

Il est proposé par Myriam Cabana

Et résolu que,

La Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix informe le ministère des Transports de l’utilisation des compensations visant l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité.

**Entente de départ**

**de Richard Lauzon**

**2015-06#15**

Considérant que Richard Lauzon nous a avisés de son départ effectif le 30 avril 2015;

Considérant qu’une entente a été signée entre lui et la municipalité, le 21 mai 2015.

Il est proposé par Florence Colinet

Et résolu

D’entériner cette entente à toutes fins que de droit.

Adoptée à l’unanimité.

**Événement Aquahacking 2015**

**2015-06#16**

ATTENDU que la MRC nous a fait parvenir un extrait du procès-verbal du 20 mai dernier, lequel se lisait comme suit :

*« ATTENDU que l’événement « AquaHacking 2015 – Sommet de la rivière des Outaouais » réunira tous ceux qui se sentent concernés par ce bassin versant pour discuter des défis, élaborer des stratégies et s’engager à agir pour l’avenir de la rivière des Outaouais en convenant d’un agenda commun;*

*ATTENDU qu’une présentation sur cet événement a été réalisée auprès des membres du Conseil des maires lors de la séance tenue le 26 novembre 2014;*

*ATTENDU que lors dudit événement prévu les 29 et 30 mai prochains, une déclaration intitulée « Déclaration de Gatineau sur une approche intégrée de la gestion durable de l’eau dans le bassin de la rivière des Outaouais » sera signée par les partenaires de la région de l’Outaouais;*

*ATTENDU le contenu de ladite déclaration est déposé dans le cadre de la présente séance pour considération;*

*Il est résolu unanimement*

*QUE :*

*Le Conseil des maires adhère à la déclaration intitulée « Déclaration de Gatineau sur une approche intégrée de la gestion durable de l’eau dans le bassin de la rivière des Outaouais » qui sera conclue lors de l’événement « AquaHacking 2015 – Sommet de la rivière des Outaouais » prévu les 29 et 30 mai 2015;*

*QUE :*

*Le Préfet de la MRC de Papineau soit et est autorisé à signer la déclaration et tous les documents donnant effet à la présente résolution;*

*QUE :*

*Les vingt-quatre (24) municipalités locales du territoire soient invitées à adhérer à ladite déclaration et à autoriser la signature de cette dernière par voix de résolution qui sera acheminée à la MRC de Papineau;*

*ET QUE :*

*Le secrétaire-trésorier et directeur général soit et est mandaté pour assurer les suivis de la présente décision.*

*Adoptée à l’unanimité. »*

Il est proposé par Myriam Cabana

Et résolu,

Que la municipalité adhère à la déclaration et autorise la signature de cette dernière par voix de résolution qui sera acheminée à la MRC de Papineau.

Adoptée à l’unanimité.

**Rapport du maire**

Monsieur le maire indique qu’il n’y a rien de vraiment spécial ce mois-ci.

Mais qu’au dernier conseil des maires, il a été question de récupérer la formation des pompiers au niveau de la Petite-Nation. Il devrait y avoir une recommandation à cet effet au prochain conseil.

**Rapports des conseillers(ères)**

**Florence Colinet** avise que le prochain *Pacificien* sortira pour la Saint-Jean-Baptiste.

Que Mario Legault organisera une rencontre pour avoir des bénévoles au Festival de la patate.

Qu’il y aura une autre date pour la vente de bracelets.

**Jean-Paul Rouleau** mentionne qu’il n’y a rien eu de spécial au cours du dernier mois.

**Krystelle Dagenais** évoque que lors de la corvée de nettoyage de la montée Aubin, il y a eu 9 adultes et 9 enfants qui y ont participé.

Elle ajoute que Frigo-qui-roule s’adresse à tous et qu’il y a un site Internet pour voir les menus et pour de plus amples informations.

**Joëlle Laframboise** mentionne que dans le dossier des transports adaptés, il y a eu un changement de directeur car Jocelyn Robinson est parti à la municipalité de Lac-Simon pour y agir à titre de directeur général et de secrétaire-trésorier.

Elle ajoute qu’il y aurait lieu d’installer les filets.

**Myriam Cabana** mentionne ce qui suit :

**Réseau Biblio**

**Assemblée générale annuelle 2015**

**2015-06#17**

Attendu que Réseau Biblio tiendra son assemblée générale annuelle à Campbell’s Bay, le 6 juin prochain;

Attendu que Suzon Côté, Myriam Cabana et Krystelle Dagenais ont manifesté leur intention d’y assister;

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rouleau

Et résolu que,

Mesdames Suzon Côté, Myriam Cabana et Krystelle Dagenais soient autorisées à assister à l’assemblée générale annuelle qui se tiendra à Campbell’s Bay, le 6 juin prochain et que les coûts y afférents de déplacements et d’inscriptions soient défrayés par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

**Myriam Cabana** souligne en terminant que dans le cadre du Festival de la patate de La Paix, elle a préparé un texte à être inséré dans le *Pacificien* concernant les prix qui pourront être gagnés par les participants.

**Nicole Mercier Danis** mentionne que dû à son opération, elle a eu un mois tranquille.

**Demande d’appui**

**Réduction de taxe sur les carburants provinciale**

**2015-06#18**

ATTENDU que selon la *Loi concernant la taxe sur les carburants,* une réduction de la taxe est appliquée aux essenceries situées aux abords de la frontière ontarienne;

ATTENDU que les commerçants de notre région, plus particulièrement ceux qui sont situés à plus de vingt (20) kilomètres de la frontière, sont pénalisés par cette Loi;

ATTENDU que notre municipalité en fait partie comme plusieurs autres dans la MRC de Papineau;

ATTENDU que Notre-Dame-de-la-Paix est une municipalité dévitalisée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Nicole Mercier-Danis

Et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix demande au gouvernement une réévaluation de cette réduction afin de ne pas créer d’injustice et de diriger nos résidents dans les grands centres urbains afin de faire l’achat d’essence;

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix fait parvenir une copie de notre requête à monsieur Alexandre Iracà, député de Papineau;

QU’une copie conforme soit transmise à la MRC de Papineau.

Adoptée à l’unanimité.

**Demande d’appui**

**Municipalité de Chénéville**

**Réduction de taxe sur les carburants provinciale**

**2015-06#19**

ATTENDU que selon la *Loi concernant la taxe sur les carburants*, une réduction de la taxe est appliquée aux essenceries situées aux abords de la frontière ontarienne;

ATTENDU que les commerçants de notre région, plus particulièrement ceux qui sont situés à plus de vingt (20) kilomètres de la frontière, sont pénalisés par cette Loi;

ATTENDU que notre municipalité en fait partie comme plusieurs autres dans la MRC de Papineau;

ATTENDU que Chénéville est une municipalité dévitalisée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau

Et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix demande au gouvernement une réévaluation de cette réduction afin de ne pas créer d’injustice et de diriger nos résidents dans les grands centres urbains afin de faire l’achat d’essence;

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix fait parvenir une copie de notre requête à monsieur Alexandre Iracà, député de Papineau;

QU’une copie conforme soit transmise à la municipalité de Chénéville et à la MRC de Papineau.

Adoptée à l’unanimité.

**Divers et correspondance diverse**

**Servitech** avise la municipalité que la MRC n’a pu soutirer un meilleur prix que celui initialement déposé dans l’offre de services de Servitech, la MRC lui a donc demandé de réintégrer le montant et de le facturer individuellement à chaque municipalité selon les modalités prévues au règlement. Ces frais nous ont donc été acheminés à raison de 0,52$ par unité d’évaluation et seront récurrents pour les 6 années du mandat.

**Le Club Quad Petite-Nation** remercie la municipalité pour sa contribution de 350$ pour l’année 2014-2015.

**Questions du public**

**Marie-Élaine Rouleau** demande pourquoi retarder l’asphaltage des rangs Procule Nord et Sud? Monsieur le maire lui répond que c’est parce que nous n’avons pas encore reçu les plans et devis de l’ingénieure et que nous ne pouvons entamer toute la procédure pour l’adoption du règlement d’emprunt sans cela.

Elle demande de plus quand ont commencé les démarches. La première rencontre a eu lieu le 4 février 2015 et la tournée avec Mario Legault n’a rien donné puisque les fossés étaient enneigés; la seconde du 9 avril a été annulée pour la même raison; et la 3e a eu lieu le 16 avril.

**Jean-Louis Lauzon** demande si les coûts ne seraient pas moindres si les travaux avaient été faits plus tôt. Monsieur le maire lui répond que pour préparer les appels d’offres, les plans et devis sont nécessaires.

**Mélanie Quenneville** demande combien il y a de membres à la bibliothèque. Suzon Côté lui répond qu’elle ne le sait pas exactement mais qu’elle peut vérifier.

**Alain Mantha** demande s’il est passé une bombe dans le rang Sainte-Augustine. Monsieur le maire lui répond que les travaux avaient été garantis 10 ans, mais que le contracteur est décédé.

**Danielle Pharand Mantha** demande s’il n’aurait pas été préférable d’enlever l’asphalte au lieu que les citoyens soient obligés de faire du slalom dans le rang Sainte-Augustine.

**Mélanie Quenneville** abonde dans le même sens, à savoir que le chemin était plus beau lorsqu’il était sur la gravelle.

Elle demande de plus si la municipalité de Saint-André-Avellin serait d’accord à faire la portion qui lui appartient du rang Sainte-Augustine.

Monsieur le maire lui répond que la demande a été faite à quelques reprises et que cette municipalité a aussi beaucoup de chemins à travailler.

**Marie-Élaine Rouleau**: « Vous dites que l’entreprise n’a pas fait faillite, alors qu’à l’époque, vous m’aviez mentionné qu’elle avait fait faillte. » Monsieur le maire lui répond que le contracteur est décédé et que cela coûterait une fortune de poursuivre. Elle lui mentionne que dans son cas, ça avait coûté une fortune pour faire faire une entente entre la municipalité et son conjoint. Monsieur le maire dit qu’à l’époque, cela avait coûté approximativement 2500$, mais qu’il en va d’un tout autre d’ordre pour prendre action.

Elle termine en soulignant que chaque camion qui passe vaut 5000 voitures et demande si cela a été pris en considération pour l’épandage de la nouvelle asphalte.

**Tommy Desjardins** dit qu’il faudrait enlever l’asphalte et préparer le fond. Monsieur le maire lui répond qu’il vit sur la 323, mais qu’il faudrait voir avec les résidents du rang Sainte-Augustine s’ils sont intéressés à revenir en arrière.

**Alain Mantha** demande quand on va le réparer. Le maire lui répond qu’on devrait faire les travaux de remplissage des trous avant la fête de la Saint-Jean-Baptiste ou de la Fête du Canada.

**Danielle Pharand Mantha** fait cette déclaration: « J’imagine que si je brise mon auto, vous ne paierez pas les dommages. » Elle ajoute que cette fois, il y aurait lieu d’en mettre un peu plus pour que ce soit fait comme il faut.

**Jean-Louis Lauzon** mentionne qu’il faudrait bien préparer avant de poser l’asphalte dans les trous.

Il rajoute qu’il trouve dommage ce qui se passe actuellement dans la municipalité et qu’il aimerait bien qu’elle retrouve sa paix d’antan.

**Mélanie Quenneville** demande à quel moment Mario Legault ira nettoyer son fossé.

**Ginette Cardinal** dit que pour le Festival de la patate, il faudrait faire des clôtures. Monsieur le maire lui répond que Claude Chartrand s’en est déjà occupé.

**Danielle Pharand Mantha** demande si notre demande d’autorisation était refusée par la C.P.T.A.Q., qu’est-ce qui arriverait? Monsieur le maire lui répond qu’on irait à l’école.

**LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

**2015-06#20**

Il est proposé par Krystelle Dagenais

Et résolu,

Que la séance soit levée.

Adoptée à l’unanimité.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Chantal Delisle Daniel Bock, maire

Directrice générale